

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 Mars 2017

Le dix Mars deux mil dix-sept à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La Marne légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BRUNETEAU, 1er adjoint, suppléant du Maire empêché.

Etaient présents : MM. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU, MM. Jean-Marc PATRON, Bernard CORMERAIS, René HERVOUET, Claude FIGUREAU, Clément MICHAUD et Mme Julie BAZUREAU.

Etaient excusés : Mmes Sonia DUFIEF, Aurélie LEZIN. M. Charles JEANNEAU donne pouvoir à M. Jean-Marc PATRON, Mme Sandrine HUGOT donne pouvoir à Mme Catherine PROU.

Etait absent : Mme Géraldine CLAVIER

Etait empêché : M. Christophe CHAULOUX

Date de la convocation : 6 Mars 2017

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 10

Mme Catherine PROU est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 10 Février 2017 est adopté à l'unanimité.

1) Compte de Gestion 2016 Commerce Boulangerie

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2016 du Commerce « Boulangerie » dressé par M. Nicolas THEVENOT, receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion du Commerce « Boulangerie » dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2) Compte Administratif 2016 Commerce Boulangerie

Le Conseil Municipal prend acte du Compte Administratif 2016 du Commerce « Boulangerie » qui fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement : ✓ Dépenses : 15 415,57 €
 ✓ Recettes : 18 007,36 €

Soit un excédent de clôture de 2 591,79 €

Investissement : ✓ Dépenses : 33 530,17 €
 ✓ Recettes : 12 650,36 €

Soit un déficit de clôture de 20 879,81 €

Restes à réaliser : ✓ Dépenses : 0,00 €
 ✓ Recettes : 35 000,00 €

Soit un excédent de 35 000,00 €

Ces résultats sont identiques à ceux du Compte de Gestion élaboré par le Receveur Municipal.

(M. BRUNETEAU Jean-Marie, suppléant du Maire empêché, quitte la salle et laisse la présidence à Mme PROU Catherine, adjointe, pour le vote).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le Compte Administratif 2016 du Commerce « Boulangerie » établi par Monsieur le Maire et son suppléant dont les résultats sont présentés ci-dessus,

AFFECTE l'excédent de fonctionnement 2016 de la manière suivante :

Report de fonctionnement (R 002) 2 591,79 €

3) Compte de Gestion 2016 Commerce de Proximité

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2016 du Commerce de Proximité dressé par M. Nicolas THEVENOT, receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion du Commerce de Proximité dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4) Compte administratif 2016 Commerce de Proximité

Le Conseil Municipal prend acte du Compte Administratif 2016 du Commerce de Proximité qui fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement : ✓ Dépenses : 17 389,75 €
 ✓ Recettes : 27 947,73 €

Soit un excédent de clôture de 10 557,98 €

Investissement : ✓ Dépenses : 16 167,91 €
 ✓ Recettes : 18 485,87 €

Soit un excédent de clôture de 2 317,96 €

Ces résultats sont identiques à ceux du Compte de Gestion élaboré par le Receveur Municipal.

(M. BRUNETEAU Jean-Marie, suppléant du Maire empêché, quitte la salle et laisse la présidence à Mme PROU Catherine, adjointe, pour le vote).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le Compte Administratif 2016 du Commerce de Proximité établi par Monsieur le Maire et son suppléant dont les résultats sont présentés ci-dessus,

AFFECTE l'excédent de fonctionnement 2016 de la manière suivante :

Report de fonctionnement (R 002) 10 557,98 €

5) Compte de Gestion 2016 Lotissement la Coulée Verte

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2016 du Lotissement la Coulée Verte dressé par M. Nicolas THEVENOT, receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion du Lotissement la Coulée Verte dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6) Compte administratif 2016 Lotissement la Coulée Verte

Le Conseil Municipal prend acte du Compte Administratif 2016 du Lotissement la Coulée Verte qui fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement : ✓ Dépenses : 792 110,96 €
 ✓ Recettes : 933 966,63 €

Soit un excédent de clôture de 141 855,67 €

Investissement : ✓ Dépenses : 1 240 580,05 €
 ✓ Recettes : 709 947,05 €

Soit un déficit de clôture de 530 633,00 €

Ces résultats sont identiques à ceux du Compte de Gestion élaboré par le Receveur Municipal.

(M. BRUNETEAU Jean-Marie, suppléant du Maire empêché, quitte la salle et laisse la présidence à Mme PROU Catherine, adjointe, pour le vote).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le Compte Administratif 2016 du Lotissement la Coulée Verte établi par Monsieur le Maire et son suppléant dont les résultats sont présentés ci-dessus,

AFFECTE l'excédent de fonctionnement 2016 de la manière suivante :

Report de fonctionnement (R 002) 141 885,67 €

7) Compte de Gestion 2016 Assainissement

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2016 du Service Assainissement dressé par M. Nicolas THEVENOT, receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion du Service Assainissement dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

8) Compte Administratif 2016 Assainissement

Le Conseil Municipal prend acte du Compte Administratif 2016 du service d'Assainissement qui fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement : ✓ Dépenses : 162 751,04 €
 ✓ Recettes : 233 047,56 €

Soit un excédent de clôture de 70 296,52 €

Investissement : ✓ Dépenses : 137 839,52 €
 ✓ Recettes : 157 603,29 €

Soit un excédent de clôture de 19 763,77 €

Restes à réaliser : ✓ Dépenses : 0,00 €
 ✓ Recettes : 36 435,00 €

Soit un excédent de 36 435,00 €

Ces résultats sont identiques à ceux du Compte de Gestion élaboré par le Receveur municipal.

M. BRUNETEAU Jean-Marie, suppléant du Maire empêché, quitte la salle et laisse la présidence à Mme PROU Catherine, adjointe, pour le vote).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le Compte Administratif 2016 du service Assainissement établi par Monsieur le Maire et son suppléant dont les résultats sont présentés ci-dessus,

AFFECTE l'excédent de fonctionnement 2016 de la manière suivante :

report de fonctionnement (R 002) 70 296,52 €

9) Compte de Gestion 2016 Commune

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2016 de la Commune dressé par M. Nicolas THEVENOT, receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,

les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

10) Compte Administratif 2016 Commune

Le Conseil Municipal prend acte du Compte Administratif 2016 de la Commune qui fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement : ✓ Dépenses : 467 502,03 €
 ✓ Recettes : 1 087 051,83 €

Soit un excédent de clôture de 619 549,80 €

Investissement : ✓ Dépenses : 337 041,46 €
 ✓ Recettes : 506 057,85 €

Soit un excédent de clôture de 169 019,39 €

Restes à réaliser : ✓ Dépenses : 339 794,65 €
 ✓ Recettes : 198 623,84 €

Soit un déficit de 141 170,81 €

Ces résultats sont identiques à ceux du Compte de Gestion élaboré par le Receveur Municipal.

M. BRUNETEAU Jean-Marie, suppléant du Maire empêché, quitte la salle et laisse la présidence à Mme PROU Catherine, adjointe, pour le vote).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le Compte Administratif 2016 de la Commune établi par Monsieur le Maire et son suppléant dont les résultats sont présentés ci-dessus,

AFFECTE l'excédent de fonctionnement 2016 de la manière suivante :

Report de fonctionnement (R 002)619 549,80 €

11) Construction d'une bibliothèque : demande de subvention au titre du FSIL GP 2017

Après avoir donné lecture du courrier de Monsieur le Préfet concernant l'appel à projets 2017 « Fonds de soutien à l'investissement local Grandes Priorités » attribué aux communes et aux intercommunalités et après avoir indiqué les huit « Grandes Priorités » d'opérations éligibles, M. BRUNETEAU expose que le projet de construction de la bibliothèque dont le coût prévisionnel s'élève à 312 133,10 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de cette dotation.

M. BRUNETEAU rappelle en effet que le local actuel de la bibliothèque (25 m²) n'est plus adapté à la croissance démographique de la population et ne permet plus la continuité de cette activité dans des conditions réglementaires notamment avec les structures scolaires et périscolaires (suite à l'augmentation du nombre d'élèves ces dernières années),

Considérant que le maintien de ce service est indispensable pour satisfaire les besoins de la population et qu'il contribue à l'animation de la vie locale,

Considérant que cet équipement favorise l'épanouissement culturel des enfants dès leur plus jeune âge,

Considérant qu'il est nécessaire de créer un espace convivial dédié aux échanges et rencontres intergénérationnelles favorisant le lien social (école, périscolaire, associations, aînés...)

Considérant qu'il est envisagé de mutualiser les échanges par la mise en réseau numérique avec les communes voisines,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à la construction de ce nouvel équipement d'une superficie de 120 m² dont l'estimation financière s'élève à 312 133,10 € HT.

SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre du FSIL GP 2017.

ARRETE le plan de financement comme suit :

- Coût total estimé :	312 133,10 €	
- Réserve parlementaire :	12 000,00 €	(3,84 %)
- DETR :	109 246,58 €	(35,00 %)
- FSIL GP 2017 :	93 639,93 €	(30,00 %)
- Région :	31 213,00 €	(10,00 %)
- Autofinancement :	66 033,59 €	(21,16 %)

12) Aménagement de sécurisation des déplacements rue de Nantes : demande de subvention au titre du FSIL GP 2017

M. BRUNETEAU Jean-Marie donne lecture du courrier reçu de Monsieur le Préfet concernant l'appel à projets 2017 « Fonds de soutien à l'investissement local Grandes Priorités » attribué aux communes et aux intercommunalités et indique les huit « Grandes Priorités » d'opérations éligibles, Le développement des infrastructures en faveur de la mobilité étant susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de cette dotation, il propose de présenter le dossier d'aménagement de sécurisation des déplacements envisagé rue de Nantes.

M. BRUNETEAU rappelle que ces travaux consistent à sécuriser les trottoirs afin de les rendre accessibles et de faciliter les déplacements des usagers. La rue de Nantes constitue l'axe principal de desserte vers le centre bourg sur une longueur de 350 m et relie les quartiers urbanisés vers les équipements et services publics. Elle est, de ce fait, empruntée quotidiennement par les familles et les enfants.

Il précise que cette continuité piétonne viendra également compléter les aménagements déjà réalisés sur les rues adjacentes et confortera la mise en œuvre du P.A.V.E. et du Schéma directeur mode doux.

Selon l'estimation financière réalisée par le Cabinet CDC Conseils, le coût de cette l'opération s'élève à 235 395,50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à la réalisation de ces travaux d'aménagement de sécurisation rue de Nantes conformément au projet présenté,

SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre du FSIL GP 2017.

ARRETE le plan de financement comme suit :

- Coût total estimé :	235 395,50 €	
- DETR :	70 000,00 €	(29,74 % soit 35 % plafonné à 200 000 €)
- FSIL GP 2017 :	82 388,43 €	(35 %)
- Autofinancement :	83 007,07 €	(35,26 %)

13) Cimetière : fixation du tarif des caveaux

M. BRUNETEAU Jean-Marie informe l'assemblée que des caveaux 2 et 3 places vont être installés dans le cimetière. Il propose, à cet effet, de réactualiser la délibération du 9 Février 2007 fixant le tarif des caveaux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur BRUNETEAU,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le tarif des caveaux comme suit :

- caveau 2 places : 1 000 €
- caveau 3 places : 1 100 €.

14) Revalorisation des indemnités de fonction des élus

M. BRUNETEAU Jean-Marie informe l'assemblée que depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours, Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application du 1^{er} janvier 2017)
- La majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1^{er} février 2017.

Les délibérations des 11 avril 2014, 23 Août 2016 et 23 Septembre 2016 relatives aux indemnités de fonction des élus faisant référence à l'indice terminal 1015, M. BRUNETEAU indique qu'il convient de prendre une nouvelle délibération afin de viser l'indice terminal de la fonction publique en vigueur.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur BRUNETEAU,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les indemnités de fonction des élus comme suit à compter du 1^{er} Janvier 2017

- 43 % de l'indice terminal de la fonction publique pour le Maire
- 16,50 % de l'indice terminal de fonction publique pour chaque adjoint

Durant la période d'empêchement de M. le Maire, ces indemnités sont fixées à :

- 39,55 % de l'indice terminal de la fonction publique pour le suppléant du Maire
- 15,18 % de l'indice terminal de la fonction publique pour chaque adjoint
- 6,08 % de l'indice terminal de la fonction publique pour le conseiller municipal délégué

15) Avenant n° 2 à la convention relative à la transmission des actes soumis au contrôle de légalité

M. BRUNETEAU Jean-Marie, suppléant au Maire empêché, rappelle que, dans le cadre du contrôle de légalité, la commune transmet, par voie électronique une partie de ses actes à la Préfecture conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Une convention d'adhésion au dispositif de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité a été signée à cet effet le 18 Mars 2009 entre la Commune et la Préfecture de Loire Atlantique. Un avenant a par ailleurs été passé suite au changement de tiers de télétransmission.

M. BRUNETEAU informe l'assemblée que la commune souhaite télétransmettre ses documents budgétaires sur « Actes budgétaires » et qu'il convient, à cet effet, de passer un avenant à la dite convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de passer un avenant à la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité signée le 18 Mars 2009 afin de permettre la télétransmission des actes budgétaires,

AUTORISE M. le Maire ou en cas d'empêchement de celui-ci, son suppléant, à signer le document correspondant.

16) Centre de soins : désignation d'un nouveau délégué

Mme Aurélie LÉZIN, conseillère municipale, ne pouvant plus assurer son rôle de délégué au sein de l'Association Santé à Domicile, M. BRUNETEAU Jean-Marie propose de procéder à son remplacement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Mme Catherine PROU, délégué communal auprès de l'Association Santé à Domicile.

17) Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

M. BRUNETEAU informe l'assemblée des décisions qui ont été prises dans les domaines délégués :

- **Exercice du Droit de Prémption Urbain :**
 - renonciation sur le bien référencé section ZE n° 463 d'une superficie de 437 m² situé 13 rue des Tilleuls,
 - renonciation sur le bien référencé section ZE n° 467 d'une superficie de 461 m² situé 1 rue des Tilleuls
 - renonciation sur le bien référencé section AC n° 206 (A 2046 et ZB 540) d'une superficie de 597 m² situé 4 rue de la Forge.
- **Concessions cimetièrè**
Renouvellement concession cimetièrè n° 196 le 30 Janvier 2017 par M. BESSEAU Marcel
- **Marchés inférieurs à 10 000 €**
 - réalisation pré-étude faisabilité salle de sports et espace petite enfance auprès de CERTA – 88 rue Paul Féval à RENNES pour un montant de 1 720,00 € HT
 - drainage fossé rue des Fosses auprès de la COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE – ZIA de la Seiglerie 1 – 9 rue Ampère à MACHECOUL–ST MEME pour un montant de 2 960,00 € HT
 - Achat douchette supplémentaire pour bibliothèque auprès de DECALOG – 1244 rue Henri Dunant à GUILHERAND-GRANGES pour un montant de 182,42 € HT
 - Installation d'un projecteur nautilus pour autel de l'Eglise auprès de l'EURL DECLIC – ZA du Grand Moulin à LA MARNE pour un montant de 262,69 € HT.

18) Questions diverses

Communauté de Communes Sud Retz Atlantique – pouvoir de police

Suite à la création de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique au 1^{er} janvier 2017, les pouvoirs de police (assainissement, déchets, gens de voyage, stationnement, habitat insalubre...) sont, conformément à l'article L5211-9-2 III du CGCT, transférés au nouvel EPCI. Les communes ayant la possibilité de renoncer à ce transfert, un courrier notifiant le refus du transfert sera transmis au Président.

Elections présidentielles

Les élections présidentielles auront lieu les 23 Avril et 7 Mai 2017.

Un tableau des permanences sera établi prochainement.

Prochaines réunions

Commission finances : Lundi 20 Mars 2017 à 14 h 30

Conseil Municipal : Jeudi 06 avril 2017

Conseil Municipal : Vendredi 12 Mai 2017

Réunions PLU

Le 23 Mars 2017 à 20 h 00 : mise en place de 5 équipes pour répertorier les bâtiments.

Le 14 Avril 2017 à 14 h 00 : rédaction du PADD.

Le 25 Avril 2017 à 20 h 00 : retour des informations suite à la réunion du 23 Mars.

Bibliothèque

Une solution a été trouvée afin de libérer au plus vite le local mis à disposition de la bibliothèque à la salle de l'Ormeau et de permettre à l'AFR d'en disposer pour une salle de sieste. Il est donc convenu de louer une partie de la propriété appartenant à l'association Diocésaine située au 12 rue de la Mairie pour une durée de 18 mois correspond au temps des travaux de construction de la nouvelle bibliothèque.

Toilettes publiques

La dalle a été refaite dans les normes d'accessibilité.

Eglise

Les réparations des fonds baptismaux ont été réalisées.

Salle des sports

Une pré-étude a été effectuée par le cabinet CERTA en incluant un espace dédié à la petite enfance.
Une étude sera faite pour une approche financière.

Aménagement sécuritaire Rue du Tenu

Les travaux sont bien avancés.

Cheminement doux

Les achats de parcelles se terminent.

La séance est levée à 22 h 00